



Mardi 23 juin 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dédiés aux Véhicules Historiques : ouverture des premières formations en septembre 2020

C'est l'aboutissement d'un travail mené par le CNPA avec les partenaires sociaux de la Branche et les acteurs de la formation pour offrir aux jeunes un véritable parcours professionnel dans le domaine des véhicules de collection. C'est maintenant le commencement d'un travail commun du CNPA et de la Fédération des Véhicules d'Époque (FFVE) : Remplir les premières sessions des CQP « Mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques » et « Tôlier véhicules anciens et historiques » qui démarreront à la rentrée 2020.

Ces formations seront principalement dispensées dans le cadre de contrats de professionnalisation et leur durée variera de 14 à 24 mois pour le CQP de mécanicien réparateur et de 12 à 18 mois pour le CQP tôlier.

Quatre établissements dont les audits sont en cours de finalisation seront prêts à accueillir les apprenants dans le courant du dernier trimestre 2020 : situés dans les régions **Occitanie, Ile-de-France, Hauts de France** et **Auvergne-Rhône Alpes**, ils disposent d'un internat ce qui permet également d'accueillir des apprenants d'autres régions.

Cinq établissements supplémentaires, situés en région Pays de Loire, Centre Val de Loire, Grand Est, Nouvelle Aquitaine et Provence Alpes Côte d'Azur, devraient ouvrir leurs sessions en 2021.

La charte de parrainage entre le CNPA et la FFVE, officialisée cette année au Salon Rétromobile, permettra d'accompagner financièrement les entreprises d'accueil, notamment pour les frais exposés par les apprenants pour se rendre dans leurs établissements de formation.

Une information conjointe des deux organisations sur ce dispositif sera adressée prochainement aux professionnels et les informations concernant cet accompagnement seront également disponibles auprès des organismes de formation.

Enfin, et afin de permettre aux organismes de formation de dimensionner leurs structures d'accueil, **un questionnaire a été adressé à 12 000 professionnels** pour recenser leurs souhaits de recrutement dans le cadre de ces formations.

Toutes les informations sur le contenu des CQP véhicules anciens et historiques peuvent être obtenues auprès de l'ANFA, et auprès de l'OPCO Mobilités pour leur financement.

Pour le Président de la FFVE, **Jean-Louis Blanc** :

« La Charte de Parrainage que nous avons signée avec le CNPA en février dernier doit aider les entreprises qui le souhaitent à accueillir un alternant dès la rentrée prochaine. Le démarrage de ces formations est un signal fort de confiance en l'avenir pour la conservation de notre patrimoine automobile. Nos collègues du CNPA peuvent compter sur Hubert Haberbusch, administrateur de la FFVE, membre du Bureau en charge des transmissions des savoir-faire et l'ensemble de la fédération pour les aider à déployer ces formations absolument nécessaires pour maintenir intacte notre passion commune. »

Pour **François Bartholomé**, Président National du CNPA :

« Nous passons maintenant à la phase de mise en œuvre de ces formations destinées à répondre aux attentes fortes de nos professionnels. Michel Loreille, Président du métier Véhicules Historiques, nos deux référents formation, Dominique Tessier et Jean Rousseau, nos partenaires sociaux et les établissements de formation qui se sont portés candidats, ont fait un formidable travail qui voit aujourd'hui sa concrétisation. A nos professionnels d'assurer maintenant le succès de ces formations avec le soutien de nos collègues de la FFVE, essentielles pour la sauvegarde de notre patrimoine automobile ».



À propos du CNPA

Le Conseil National des Professions de l'Automobile représente la 5^{ème} branche économique de France avec 142 000 entreprises de proximité et 500 000 emplois non délocalisables. Le CNPA défend l'intérêt général des services de l'automobile en animant une dynamique de filière et en développant une approche prospective sur des thèmes communs à tous les métiers de la mobilité tels que l'activité

économique, l'emploi, les nouvelles technologies, le développement durable ou encore l'économie circulaire.

A propos de la FFVE

La fédération française des Véhicules d'époque association reconnue d'Utilité Publique, fédère 1.300 clubs, 400 professionnels et 45 musées, ce sont 230.000 collectionneurs et 800.000 véhicules. Le secteur d'activité représente 20.000 emplois pour 4 milliards d'€ de CA. La FFVE est délégataire du Ministère des Transports depuis 1984 pour délivrer des attestations de datations et de caractéristiques permettant l'émission du certificat d'immatriculation de collection. Sa mission principale est de protéger le statut du véhicule de collection, et de lutter contre son détournement, la fraude et les contrefaçons. www.ffve.org